



PISCINES RÉSIDENTIELLES

Chlore stabilisé - Désinfection régulière

MAXITAB® ACTION 5®

Chlore stabilisé

Galets 200 g

Bénéfices

- DÉSINFECTANT
- ANTI-ALGUES
- CLARIFIANT
- FLOCULANT
- STABILISANT DU CHLORE

Caractéristiques

• Tablette de 200 grammes à dissolution lente, sans résidu. • Conditionnement en sachet individuel pré-dosé (sauf pour les conditionnements de 25 kg). • Action désinfectante. • Action algicide. • Action floculante. • Non-comburant au transport, au stockage et à la manipulation. • Stabilisation élevée contre l'action destructrice des rayons ultra-violet de la lumière solaire. • Teneur moyenne en équivalent-chlore voisine de 86 %. • Utilisable en eau dure (T.H. élevé). • Compatible avec tout équipement de filtration • Le conditionnement en sachet individuel permet d'éviter le contact direct avec le produit et d'en améliorer la conservation. • Mis en œuvre dans des conditions inappropriées (sur-dosage, faible renouvellement d'eau, pH élevé ...), ce produit peut entraîner la coloration d'un revêtement vinyle (liner...).

Composition

UFI : XRU6-COW6-D00P-AF89 - Contient du symclosène (> 920 g/kg), du sulfate de cuivre pentahydrate (5 g/kg)

Mode d'emploi

S'assurer que la filtration soit en marche.

Ajuster le pH entre 7,0 et 7,4

Les tablettes sont conçues pour être placées dans un skimmer ou dans un diffuseur flottant pourvu que celui-ci soit adapté.

En piscine découverte, maintenir une concentration en stabilisant comprise entre 25 et 50 mg/l.

Prévoir 1 tablette pour 20 à 25 m³ d'eau, tous les 7 à 10 jours. En l'absence d'obligations réglementaires, nous recommandons de maintenir une teneur minimale en chlore égale à 1,5 mg/l (DPD1).

Vérifier, de temps à autre, la teneur en stabilisant ; une teneur supérieure à 75 mg/l entraîne une moindre efficacité du chlore.

Pour une eau équilibrée, maintenir un titre alcalimétrique complet (T.A.C.) compris entre 80 et 140 mg/l.

Précautions d'emploi

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE.

Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C. • Ne jamais verser d'eau sur ce produit qui, au contact de faibles volumes d'eau, peut réagir violemment. • Ne pas placer le diffuseur dans un skimmer. Avant la baignade, le placer dans un seau propre contenant 10 litres d'eau tenu à l'écart des baigneurs. Après la baignade, transférer le diffuseur et le contenu du seau dans le bassin.

Réglementation

• H302 Nocif en cas d'ingestion. • H319 Provoque une sévère irritation des yeux. • H335 Peut irriter les voies respiratoires. • H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. • EUH206 Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). • P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • **P102 Tenir hors de portée des enfants.** • **P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.** • P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. • P273 Éviter le rejet dans l'environnement. • P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. • P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. • P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. • P391 Recueillir le produit répandu. • P405 Garder sous clef. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales. **Suisse** : L'emballage / récipient / boîte ... partiellement vide doit être rapporté(e) au point de vente ou remis(e) à un centre de collecte pour déchets spéciaux. • La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

Attention

